



LIFESAVING SOCIETY®
SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE

The Lifeguarding Experts
Les experts en surveillance aquatique

Société de sauvetage Canada
1145, chemin Hunt Club, Suite 001 - Ottawa, Ontario K1V 0Y3
Téléphone : 613 746-5694
Courriel : experts@lifesaving.ca Site Web : www.lifesaving.ca

Normes de sécurité

Pour les piscines et les plages au Canada

Norme pour les installations aquatiques

Âge des surveillants-sauveteurs

Norme

L'âge minimum pour les surveillants-sauveteurs est de 16 ans.

Définitions

Surveillant-sauveteur : Personne titulaire d'un certificat Sauveteur national à jour de la Société de sauvetage et étant nommée par le propriétaire ou l'opérateur pour assurer la supervision de la sécurité des baigneurs lorsqu'ils sont sur la promenade ou la plage, ou dans l'eau.

Opérateur : Personne formée désignée par le propriétaire à titre de responsable de l'exploitation quotidienne d'une installation aquatique.

Propriétaire : Personne ou corporation propriétaire d'une installation aquatique.

Justification

- L'âge de seize ans correspond à un âge minimum raisonnable de niveau de maturité pour être en mesure d'assumer les responsabilités et d'accomplir les tâches de surveillant-sauveteur.
- L'âge de seize ans est conforme à la recommandation de l'*International Life Saving Federation* (ILS) sur l'âge minimum des surveillants-sauveteurs.

Mise en application

Les employeurs devraient exiger aux surveillants-sauveteurs d'être âgé d'au moins seize ans lorsqu'ils rédigent les descriptions d'emploi des surveillants-sauveteurs.

Références

- Organisation internationale du Travail. (1973). Convention sur l'âge minimum, Convention concernant l'âge minimum d'admission à l'emploi. Genève.

- International Life Saving Federation. (2009). Minimum Age for Training as a Lifeguard. Louvain, Belgique.
- International Life Saving Federation. (2007). ILS Age Survey Recommended Minimum Age for ILS International Life Saving and Lifeguarding Certificates. Louvain, Belgique.
- United States Lifeguard Association. (2007). Proposed rules for child labour – Lifeguard Age, correspondance to officer of enforcement policy. Département (ministère) du Travail des États-Unis.
- United States Lifeguard Association. (1980). Guidelines for establishing open water recreational beach standards.
- Organisation mondiale de la Santé. (2003). *Guidelines for safe recreational water environments Volume 1*. Organisation mondiale de la Santé. Genève.

Approbation

- Approuvé le 10 avril 2012 par le Conseil d'administration de la Société de sauvetage Canada.
- Révisé et approuvé le 30 septembre 2019 par le Conseil d'administration de la Société de sauvetage Canada.

Avertissement

Les normes de sécurité nationales de la Société de sauvetage Canada sont établies à la lumière des recommandations de coroners et des plus récents résultats de la recherche, et reflètent les meilleures pratiques du secteur de l'aquatique au moment de leur publication.

L'objectif de ces normes est d'inciter les législateurs et les propriétaires, gestionnaires et opérateurs de piscines, plages et parcs aquatiques à adopter ces normes afin de prévenir la noyade.

Les normes de sécurité nationales de la Société de sauvetage Canada ne remplacent et n'annulent aucunement les lois et règlements municipaux, provinciaux ou territoriaux et fédéraux, mais sont considérées comme étant les normes que les opérateurs d'installations aquatiques doivent tenter de respecter afin d'améliorer la sécurité dans le cadre de leurs activités et de prévenir la noyade.